

Suite aux déclarations du Ministre de l'Intérieur du gouvernement marocain au parlement le 15 Juillet 2014, dans lequel il a accusé le mouvement des droits humains de son action pour le compte de parties étrangères et l'atteinte aux intérêts du pays , mettant côte à côte les organisations de droits de l'Homme avec l'extrémisme religieux et le terrorisme, les composantes du mouvement associatif et de droits humains marocains, via leurs coordinations et leurs organisations, se sont réunies le vendredi 18 Juillet 2014 au siège du « Forum des Alternatives Maroc », et après une discussion profonde sur les différentes dimensions et implications des déclarations du Ministre de l'intérieur, elles annoncent à l'opinion publique nationale et internationale ce qui suit:

. Elles considèrent la déclaration du Ministre de l'Intérieur comme non seulement une simple erreur ou lapsus isolé mais s'inscrit dans le cadre d'un processus autoritaire qui vise les droits et libertés fondamentaux au Maroc le prétextant et le justifiant par l'affrontement des menaces terroristes externes;

. Alors que nous attendions un changement dans la politique officielle de la protection des défenseurs des droits de l'Homme et de l'harmonisation de l'arsenal juridique national avec les exigences des conventions internationales, nous assistons à une limitation du rôle des associations indépendantes et leur contribution à la construction d'un Etat de droit en tant que partie intégrante de la vie démocratique espérée;

. Tenant compte du fait que le Maroc se prépare à recevoir des milliers de juristes au Forum international pour les droits de l'homme qui se tiendra en Novembre 2014, il est de son devoir d'apaiser l'atmosphère des droits de l'Homme, de libérer les détenus d'opinion, de cesser la répression de la liberté d'association, d'expression et de manifestation, au lieu de persister à s'emporter contre les organisations de droits humains et de les catégoriser dans la case du terrorisme et de l'extrémisme;

. Ce qui est indiqué dans la déclaration faite par le Ministre de l'Intérieur sur la subordination des organisations des droits de l'homme à des agendas étrangers, est un acte intentionnel visant la désinformation de l'opinion publique sur ces les actions des associations. Celles-ci agissent conformément à leurs missions et leurs devoirs pour promouvoir et protéger les droits de l'homme tels qu'ils sont universellement reconnus, contribuent pour le développement de la démocratie au Maroc, et s'inscrivent dans les pratiques juridiques reconnues au niveau national et international;

· Le lien avancé entre d'un côté, le devoir de l'État de protéger la stabilité et de faire face aux menaces terroristes et d'un autre côté le recul des droits et libertés et le respect de la loi, est une véritable régression par rapport aux acquis des associations atteints grâce à des décennies de lutte contre l'oppression sous toutes ses formes. Ce qui porte atteinte à la réputation de notre pays et à son image sur la scène internationale se situe dans les abus et les violations avec tout ce qui s'en suit en termes de régression des indicateurs de développement et de la démocratie

· Les associations reçoivent l'appui des organismes gouvernementaux ou d'organismes régionaux ou internationaux, conformément aux dispositions de la loi et au même titre que pour les institutions et les secteurs gouvernementaux, dans le cadre de partenariat pour l'accomplissement de leurs rôles et la contribution au développement de la démocratie au Maroc

· Sur la base de ce qui précède, les organisations associatives et de droits humains marocaines et les coordinations signataires dessous, tout en dénonçant les déclarations faites par le Ministre de l'Intérieur et autres déclarations irresponsables, visant à dévaloriser l'action associative dont celle des organisations des droits de l'Homme, demandent au Ministre de l'intérieur de présenter ses excuses pour les accusations déclarées;

· Elles annoncent l'organisation d'une conférence de presse le jeudi 24 Juillet 2014, à 11 heures, au siège du Syndicat national de la presse à Rabat, afin d'éclairer sur les origines des dernières déclarations irresponsables et provocatrices du Ministre de l'intérieur ? Ce sera également une occasion de mettre en évidence leur perception du rôle de l'État par rapport à la société civile et leur contribution à la construction des bases et des fondements de l'Etat de droit dans le cadre du respect de la loi et des acquis de droits humains.

Les premières organisations et coordinations signataires :

1. Forum marocain de vérité et justice

2. Association marocaine des droits humains

3. Ligue marocaine de défense des droits humains
4. Organisation marocaine des droits humains
5. Association Adala
6. Observatoire marocain des prisons
7. Coordination maghrébine des organisations de droits humains
8. Collectif marocain des instances de droits humains
9. Réseau Amazigh pour la Citoyenneté Azetta amazigh i tanamurt
10. Forum des alternatives Maroc
11. Observatoire amazigh des droits et libertés
12. Amnesty International Maroc
13. Centre marocain des droits humains

14. Institution Oyoun pour les droits humains

15. Organisation des libertés d'information et d'expression

16. Association de lutte contre le sida

17. Réseau marocain de protection des biens publics

18. Coalition civil pour une régionalisation démocratique

19. Espace associatif pour le développement démocratique

20. Secrétariat de la dynamique de l'Appel de Rabat

21. Transparency Maroc

22. Centre marocain pour la démocratie et la sécurité

23. Ligue marocaine pour la citoyenneté et les droits de l'homme

24. Réseau espace libre de citoyenneté de formation et de développement à Mohammedia

25. Association médicale de réinsertion des victimes de tortures

26. Mouvement alternatives citoyennes

27. Association marocaine de solidarité et de développement

28. Carrefour associatif

29. Instance marocaine des droits humains

30. Réseau espace libre de citoyenneté de formation et de développement à Mohammedia

31. Centre d'étude et de recherches en sciences sociales

32. Forum civil démocratique marocain

33. Institut de formation des agents de développement

34. Association Al Miter Bouchentouf pour le Développement Social

35. Association Adrar Tahla

36. Réseau associatif de Tinghir pour la démocratie et le développement

37.Fédération des associations pour le développement et la démocratie de Tinghir

38.Réseau des associations de développement Sud-Es Errachidia

39.Tissu associatif pour le développement Ouarzazate

40.Tissu associatif pour le développement et la démocratie Zagora

41.Association marocaine pour le développement et l'éducation Benguerir

42. Centre Euro-méditerranéen Migration & Développement

43. Mouvement pour la démocratie paritaire

44. L'association Na'oura Belgique

45.Association marocaine de protection des biens publics

46.Centre marocain pour la démocratie et la sécurité

47.Forum marocain de défense des droits de l'homme

48.Réseau marocain Euro-méditerranéenne

49.Comité de défense des droits de l'homme

50.Collectif pour le droit à la santé

51.Association démocratique des femmes du Maroc

52.Comité pour la scolarisation de la petite fille rurale

53.Association amal al manssour de solidarite et développement

54.Créativité formation initiatives Maroc

55.Soleil eau vent Maroc

56.Centre Madinati de formation et media

57.Observatoire nord pour les droits de l'homme Martil – Tétouan

58.Voix de femme amazighe

59.Observatoire marocain des libertés publiques

60. Collectif marocain pour l'éducation de tous

61. Association sahraoui pour la défense des droits de l'homme Espagne

62. Association Al Hadaf Boulemane

63. Association INSAF